reseauentreprendre	**RESEAU ENTREPRENDRE** Association reconnue d'utilité publique par Décret du 15/01/2003 et J.O. du 22/01/2003

Bulletin de don

1. ETAT CIVIL

☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mme / Mr

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../…...../..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Réseau Entreprendre.

2. DON

☐ Je souhaite soutenir l'association Réseau Entreprendre en versant un don de …… €.
Je joins un chèque de……..€ à l'ordre de « Réseau Entreprendre »

Pour les particuliers : Les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt sur la fortune (ISF) de 75% des sommes versées dans la limite de 50.000 euros, ou à une réduction d'impôt sur le revenu (IR) de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. Si vous sollicitez simultanément le bénéfice de la réduction pour investissement dans les PME et celui de la réduction pour les dons, alors le plafond global annuel de la réduction ISF est fixé à 45.000 euros.
Pour les entreprises : Les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60% de leur montant, dans la limite de 5°/°° du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Extrait de l'article 885-0 V bis A du Code Général des Impôts :
"Le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune, dans la limite de 50.000€, 75% du montant des dons en numéraire (...) au profit (...) des associations reconnues d'utilité publique de financement et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprise dont la liste est fixée par décret n°2011-380 du 7 avril 2011."

Fait à :

Date :

Signature :